

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet d'éclairer les choix des élus et de permettre à l'exécutif de tenir compte des échanges afin d'élaborer les orientations qui figureront dans le budget primitif de la collectivité.

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes, EPCI et syndicats de plus de 3 500 habitants. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'assemblée délibérante.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, qui doit faire l'objet d'une présentation formalisée.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, et les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.
- À l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- À l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

PARTIE I : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2026.....	5
I. Contexte international	5
II. Contexte européen.....	5
III. Contexte national.....	5
Situation économique.....	5
Inflation et taux d'intérêt.....	5
Situation politique et finances publiques.....	6
IV. Les mesures de la loi de finances 2026.....	6
PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	7
I. La section de fonctionnement.....	7
1.1 Les principales recettes de fonctionnement.....	7
La fiscalité directe locale.....	7
L'attribution de compensation	8
Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF).....	8
Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).....	8
Les autres recettes fiscales	8
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	8
Les compensations fiscales.....	9
Les recettes du domaine des services à la population	9
1.2 Les principales dépenses de fonctionnement	10
Les charges à caractère général.....	13
Zoom sur les dépenses de fluides.....	14
Les charges de personnel (012) et frais assimilés	14
Les subventions versées.....	15
Les charges financières	15
1.3 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	15
1.4 Prévisions d'épargne en fin d'exercice	16
1.5 Relations financières avec la Communauté d'Agglomération (CA PVM).....	17
II. La section d'investissement	17
1.1 Les principales recettes d'investissement.....	17
1.2 Les principales dépenses d'investissement.....	17
1.3 Les engagements pluriannuels.....	19
1.4 Stratégie et gestion de la dette	19
Dettes par type de risque	19
Dettes selon la charte de bonne conduite.....	20
Dettes par prêteur	20
Dettes par année	21

Evolution du besoin annuel de financement	22
PARTIE III : ÉLÉMENTS SUR LES RESSOURCES HUMAINES	23
I. Structure des effectifs	23
II. Structure des dépenses de personnel	24
III. Politique des ressources humaines	25
IV. Actions sociales et parcours professionnel des agents	26
V. Temps de travail	26
Conclusion.....	Erreur ! Signet non défini.

PARTIE I : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

2026

I. Contexte international

L'économie mondiale connaît une croissance modérée et fragile. En 2025, la croissance mondiale se situe autour de 3 %, portée principalement par les pays émergents, tandis que les économies développées restent en ralentissement. Pour 2026, les perspectives restent prudentes, en raison des tensions géopolitiques, des incertitudes commerciales et d'un niveau d'investissement encore insuffisant.

L'inflation mondiale est en repli après les fortes hausses de 2022-2023. Elle est estimée autour de 4,2 à 4,4 % en 2025, avec une poursuite de la baisse attendue en 2026. Cette décrue s'explique notamment par la baisse des prix de l'énergie et l'effet des politiques monétaires restrictives. Toutefois, ce mouvement reste fragile et dépendant du contexte international.

Les politiques monétaires amorcent une phase de normalisation. En Europe, la Banque centrale européenne commence à desserrer progressivement ses taux, tandis que les marchés financiers demeurent volatils et sensibles aux tensions géopolitiques et économiques.

II. Contexte européen

La croissance de l'Union européenne demeure faible mais stable, autour de 1 à 1,2 % en 2024-2025. L'inflation se rapproche progressivement de l'objectif de la BCE (autour de 2 %), ce qui redonne des marges de manœuvre limitées à la politique monétaire.

Pour 2026, une légère amélioration est attendue, liée à un possible redémarrage de l'investissement, sans pour autant retrouver une dynamique forte.

III. Contexte national

Situation économique

La croissance française est ralentie :

- 2025 : croissance estimée entre 0,6 et 0,7 %
- 2026 : prévision d'un léger redressement, autour de 0,9 à 1 %

Cette situation s'inscrit dans un contexte de déficit public élevé et de dette publique très importante, dépassant 115 % du PIB en 2025. La charge de la dette progresse fortement du fait de la remontée des taux d'intérêt.

Inflation et taux d'intérêt

L'inflation en France est en net recul :

- Environ 1 % à 1,7 % en 2025
- Autour de 1,3 à 1,6 % en 2026

En revanche, les taux d'intérêt à long terme restent élevés, ce qui renchérit le coût de l'emprunt pour l'État, mais aussi pour les collectivités territoriales.

Situation politique et finances publiques

La période est marquée par une instabilité politique nationale et une forte contrainte sur les finances publiques.

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une poursuite de l'effort de redressement budgétaire, avec une contribution demandée aux collectivités locales à travers :

- la stabilisation, voire la baisse de certaines dotations,
- des mécanismes de lissage ou de prélèvement (type DILICO),
- une pression accrue sur les dépenses locales.

IV. Les mesures de la loi de finances 2026

Le gouvernement a engagé sa responsabilité sur la partie dépenses du PLF 2026 (article 49.3), certaines mesures sont donc adoptées.

Le Projet de Loi de Finances pour 2026 confirme l'association des collectivités territoriales à l'effort national de redressement des comptes publics (pour 2 milliards d'euros), tout en maintenant un niveau global de transferts financiers en légère progression. Les transferts financiers de l'État vers les collectivités, incluant les prélèvements sur recettes et les dotations, atteindraient environ 155 milliards d'euros en 2026, soit une hausse d'environ 3 milliards d'euros (+2 %) par rapport à la loi de finances initiale pour 2025

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est globalement stabilisée. En revanche, plusieurs mécanismes de régulation et d'ajustement sont reconduits ou renforcés.

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) est ainsi reconduit en 2026. Il vise à modérer l'évolution des recettes disponibles des collectivités afin de contribuer à la maîtrise de la dépense publique locale. Les communes sont totalement exonérées du DILICO en 2026.

Enfin, le Fonds vert est maintenu dans le cadre du PLF 2026 afin d'accompagner les projets de transition écologique portés par les collectivités (rénovation énergétique, adaptation au changement climatique), mais dans un contexte de ciblage renforcé et de priorisation des projets, compte tenu des contraintes pesant sur les finances de l'État.

PARTIE II : LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Dans un contexte marqué par de fortes incertitudes économiques, une contrainte durable sur les finances publiques et une participation accrue des collectivités à l'effort national de redressement, la commune de Roissy-en-Brie aborde l'exercice 2026 avec une exigence renforcée de responsabilité, de prudence et de lisibilité.

Les orientations budgétaires visent à garantir la continuité et la qualité du service public, à préserver la capacité d'investissement de la commune et à maintenir un équilibre financier soutenable à moyen terme.

I. La section de fonctionnement

1.1 Les principales recettes de fonctionnement

La fiscalité directe locale

Le produit de la fiscalité peut varier en fonction de 3 paramètres :

- Les taux

En application des engagements politiques pris, les prévisions 2026 se basent **sur des taux toujours inchangés** :

- Taxe sur le foncier bâti : 29.15 % (suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation en 2021, la ville a perdu le produit de la taxe d'habitation mais elle a été compensée avec le transfert du taux de foncier bâti du département, portant le taux total à 47,15%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.37 %

- La variation physique des bases

L'évolution prévisionnelle physique des bases d'imposition pour 2026 ne sera connue que fin mars, après réception de la notification.

- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Chaque année, les valeurs locatives cadastrales des logements, qui servent de base pour le calcul des impôts locaux (Taxe foncière et taxe d'habitation), sont revalorisées par l'application d'un coefficient forfaitaire. Depuis 2018, ce dernier est fixé en fonction de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre. Cette année la revalorisation devrait être de 0.8%

Evolution de la fiscalité directe locale de 2021 à 2026 :

2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
13 321 481 €	13 691 134 €	14 924 495 €	15 571 874 €	15 759 185 €	15 885 258 €

L'attribution de compensation

Versée par la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CA PVM), son montant tient compte des différents transferts de compétences entre la ville et l'EPCI. Pour 2026, son montant est estimé stable à environ 282 000 €.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)

Ce dispositif de péréquation horizontale spécifique à la région Ile-de-France permet une redistribution des richesses entre les communes de cette région.

Évolution du FSRIF de 2021 à 2026 :

2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
1 038 267 €	1 087 166 €	1 038 960 €	1 117 208 €	1 170 243 €	1 217 869 €

Le fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme national de solidarité financière. Il vise à réduire les inégalités de ressources entre territoires en organisant des transferts financiers des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les moins favorisés.

En tant que membre d'un ensemble intercommunal dont le potentiel financier agrégé est supérieur à la moyenne nationale, la commune participe au prélèvement FPIC, ce qui en fait une collectivité contributrice.

Toutefois, compte tenu de ses caractéristiques propres (potentiel financier communal, revenus des habitants, effort fiscal), la commune peut parallèlement bénéficier d'une attribution FPIC, ce qui la rend également bénéficiaire du dispositif.

En 2025, la commune est à la fois contributrice du FPIC à hauteur de 103 182 € et bénéficiaire pour un montant de 421 101 €, soit un solde net positif de 317 919 €.

Pour 2026, l'hypothèse retenue repose sur une reconduction de ce solde net, dans l'attente des notifications définitives.

Les autres recettes fiscales

Les prévisions 2026 des autres recettes fiscales ont été établies à partir du réalisé des années précédentes et seront quasi stables.

Recettes	2021	2022	2023	2024	2025 Estimé	Prévision 2026
Taxe additionnelle aux droits de mutations	1 052 751 €	918 844 €	707 777 €	618 262 €	732 014 €	700 000 €
Taxe sur la consommation finale d'électricité	359 132 €	336 065 €	452 022 €	342 270 €	330 801 €	320 000 €
Taxe locale sur la publicité extérieure	19 188 €	16 762 €	33 481 €	30 469 €	34 612 €	39 240 €
Taxe sur les pylônes électriques	174 171 €	178 711 €	187 472 €	205 830 €	216 601 €	220 000 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF devrait augmenter légèrement de 2 % en 2026.

Les variations de la dotation forfaitaire s'expliquent principalement par deux mouvements : L'évolution de la population et une minoration dite « écrêtement », destinée à financer, par redéploiement, les besoins de financement interne au sein de la DGF.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est déterminée à partir d'un classement qui fait intervenir des critères de ressources et de charges dont certains sont spécifiques aux communes urbaines : nombre de logements sociaux et d'ayants-droits des aides au logement, revenu des habitants, potentiel financier, l'effort fiscal et de la population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et en zone franche urbaine (ZFU).

La dotation nationale de péréquation comporte deux fractions : une part dite « principale » qui fait principalement intervenir le potentiel financier et l'effort fiscal et une autre part dite « majoration » destinée à réduire les écarts de richesse mesurés à partir des produits fiscaux perçus à la suite de la suppression de la taxe professionnelle (CVAE, CFE, etc.).

DGF	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Dotation forfaitaire	3 634 031 €	3 636 250 €	3 616 402 €	3 663 369 €	3 714 462 €	3 740 565 €
Dotation de solidarité urbaine	1 167 595 €	1 197 705 €	1 225 591 €	1 282 510 €	1 337 234 €	1 372 381 €
Dotation nationale de péréquation	311 235 €	304 702 €	298 144 €	333 709 €	360 774 €	413 936 €
Total DGF	5 112 861 €	5 138 657 €	5 140 137 €	5 279 588 €	5 412 470 €	5 526 882 €

Les compensations fiscales

Les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi sont compensées par l'Etat, en partie ou en totalité.

Depuis 2021, la compensation de la perte de taxe d'habitation sur les résidences principales des communes est réalisée par l'intermédiaire de deux ressources fiscales distinctes : La part de TFPB départementale issue du territoire de la commune et une part des frais de gestion perçus par l'Etat (à titre principal sur les taxes additionnelles à la TFPB, taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et à titre subsidiaire, sur la cotisation foncière des entreprises (CFE) et sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)).

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Compensation exonérations taxes foncières	377 208 €	424 083 €	385 113 €	401 130 €	409 044 €	400 000 €

Les recettes du domaine des services à la population

Les recettes issues des produits des services et du domaine devraient être stables, elles représentent environ 2,6 millions d'euros.

	2021	2022	2023	2024	2025 Estimé	Prévision 2026
Chapitre 70	2 137 962 €	2 413 210 €	2 576 843 €	2 623 942 €	2 697 580 €	2 665 183 €

1.2 Les principales dépenses de fonctionnement

En 2026, dans un contexte économique toujours contraint, marqué par la hausse durable de certaines charges structurelles et une évolution modérée des ressources, la municipalité réaffirme sa volonté de garantir un service public de qualité tout en maintenant une gestion rigoureuse des finances communales. Cette ambition repose sur une maîtrise renforcée des dépenses, une optimisation constante des ressources disponibles et le maintien d'un équilibre budgétaire soutenable.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité, qui recouvrent notamment les charges liées au fonctionnement des équipements communaux (fluides, entretien, maintenance), traduisent directement les orientations et priorités politiques portées par la municipalité. Les éléments présentés ci-dessous sont exprimés hors dépenses de personnel.

Améliorer le cadre de vie : une priorité municipale

- Transition écologique et cadre de vie :

La ville poursuit sa politique environnementale avec des initiatives phares :

- Renaturation urbaine : Développement de nouveaux espaces verts par la poursuite du plan de plantation d'arbres pour réduire les îlots de chaleur urbains.
- Éclairage public : Accélération de la modernisation des infrastructures lumineuses grâce au Marché Global de Performance Énergétique (MGPE) (phase 3).
- Propreté urbaine : Renforcement du Service d'Intervention Rapide (SIR), dont le budget est de 150 000 €, pour garantir une ville propre et accueillante.

- Urbanisme et habitat :

En 2026, la ville lancera les consultations pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de concrétiser l'ambition de créer un véritable centre-ville. Une première étape a été réalisée en 2024 avec la création d'un périmètre d'étude. L'objectif est de structurer un centre-ville doté d'une réelle centralité, incluant des commerces de qualité, des espaces dédiés aux rencontres et aux échanges, et un cadre de vie agréable grâce à un verdissement accru.

Ce projet s'inscrit également dans une démarche de développement des mobilités multimodales, pour favoriser les déplacements doux et les transports collectifs. Par ailleurs, les travaux visant à supprimer le passage à niveau se poursuivront.

Éducation : bâtir les bases pour demain

L'éducation et la jeunesse sont au cœur des priorités municipales, avec des investissements significatifs pour garantir des conditions d'apprentissage optimales et encourager l'autonomie des jeunes.

- *Restauration scolaire*

Le budget alloué à la restauration scolaire s'élève désormais à 1 000 000 € pour les scolaires et 175 000 € pour les ALSH, confirmant l'engagement de la ville à offrir des repas de qualité.

La montée en puissance des aliments SIQO (Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine, tels que AOC, AOP, IGP, label rouge) dans les menus des enfants se poursuit, allant au-delà des exigences de la loi Egalim. La variété de l'offre alimentaire est conséquente et bénéfique pour les enfants dont la palette gustative se développe largement à cet âge.

Des initiatives notables incluent l'utilisation de barquettes biodégradables et compostables en cellulose, la fourniture quotidienne de pain bio et l'approvisionnement exclusif en viandes et poissons labellisés.

- *Classes de découverte et séjours*

La ville soutient activement les initiatives avec :

- ✓ 10 classes de découverte (5 classes en séjour neige dans les Alpes et 5 classes nature dans le Nord), représentant une enveloppe de 140 000 €.
- ✓ 4 mini-séjours pour les centres de loisirs (15 000€)

- *Soutien aux projets pédagogiques*
- ✓ Une subvention de 20 000 € est dédiée aux projets pédagogiques des écoles pour financer des activités culturelles, éducatives et de loisirs, telles que : rencontres avec des artistes pour réaliser des fresques, ludomaths, journée des sciences, jardinage, label scolaire E3D...
- ✓ Distribution de 300 dictionnaires aux élèves de CE2
- ✓ Budget dédié au soutien des enfants en difficulté: RASED, ULIS, ...
- ✓ Interventions éducatives en classe (éducateurs sportifs, ludothèque, e-enfance, diététicien, permis piéton, etc.) et déploiement du passeport du civisme pour les classes de CM2 volontaires
- ✓ Une séance de cinéma offerte à chaque enfant à Noël.
- ✓ Mobilisation du car municipal pour le transport scolaire, utilisé 4 jours par semaine.

- *Entretien des locaux*

Les techniques de nettoyage ont été modernisées pour améliorer les conditions de travail des agents

- ✓ Adoption de la pré-imprégnation, éliminant les contraintes physiques liées au matériel traditionnel (pas d'essorage manuel, balais ergonomiques, manches télescopiques) ainsi que du matériel d'aide au nettoyage qui réduit la pénibilité
- ✓ Utilisation d'équipements mécanisés modernes pour l'entretien estival grâce à un investissement conséquent.
- ✓ Emploi de produits lessiviels éco-labellisés, plus respectueux de l'environnement et de la santé des agents. Seuls les produits désinfectants et décapants ne sont pas bio mais leur utilisation est limitée.
- ✓ Tous les consommables sont issus d'une gestion raisonnée des ressources et majoritairement recyclés.
- ✓ Lave-linges installés dans la plupart des sites pour aider à l'entretien des franges de nettoyage

- *Plan éducatif de territoire (PEDT)*

Le PEDT, en place depuis 2019, a permis de développer entre 2022 et 2024 des projets autour des thèmes des valeurs de l'olympisme et de la science, avec des activités marquantes. En 2025, le nouveau PEDT a été validé, le thème retenu est celui du bien vivre-ensemble. Pendant 3 ans, les enfants vont participer à des projets ambitieux relatifs à la solidarité, la cohésion, le partage intergénérationnel, l'inclusion...

- ✓ Collecte solidaire
- ✓ spectacle relatif à l'inclusion
- ✓ Sortie pour faire vivre le devoir de mémoire
- ✓ Journées festives 3 à 4 fois par an
- ✓ Spectacles artistiques
- ✓ Échange avec une association qui éduque les chiens guides d'aveugles

Jeunesse : accompagner les talents de l'avenir

La Ville place la jeunesse au cœur de ses priorités en proposant des dispositifs variés pour accompagner les jeunes dans leur orientation, leur quotidien et la concrétisation de leurs projets. À

travers la Structure Information Jeunesse (SIJ), ils bénéficient de conseils et d'un accompagnement personnalisé afin de les aider dans leurs choix d'études, leur insertion professionnelle et les démarches de la vie quotidienne.

La Ville soutient également l'engagement et l'initiative des jeunes grâce à plusieurs dispositifs dédiés :

- **Aide à la formation et à l'engagement citoyen**, notamment pour le financement du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur), accueil de stagiaires et de volontaires en service civique.
- **Bourse au projet**, destinée à accompagner des initiatives culturelles, sportives ou solidaires portées par les jeunes.
- **Aide à la mobilité**, avec un soutien financier partiel ou total au passage du permis de conduire, afin de favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi.
- **Bourse vacances**, un coup de pouce financier permettant aux jeunes de partir en vacances entre amis, sans leurs parents, et de développer leur autonomie.
- **Mobilité européenne et internationale**, à travers l'organisation de séjours en Europe et de projets de solidarité internationale et interculturelle, favorisant l'ouverture sur le monde. Un chantier est prévu du 17 juillet au 4 août 2026 en Thaïlande.

Les deux salles jeunesse de la Ville proposent par ailleurs des programmations ambitieuses, mêlant loisirs, animations culturelles et activités sportives, pour répondre aux attentes et aux envies des jeunes.

Enfin, des campagnes de prévention et des ateliers sont régulièrement organisés afin de prévenir les rixes et de promouvoir une culture du dialogue. Ces actions abordent des thématiques essentielles telles que la citoyenneté, la laïcité et le vivre-ensemble.

Solidarité et politique sociale : un engagement constant

Dans un contexte économique tendu, la solidarité est plus que jamais une priorité municipale.

- **Centre Social :**

En 2026, le Centre Social poursuivra et renforcera son action au service des habitants, en maintenant une offre de proximité tournée vers l'accompagnement des publics et le développement du lien social. Cette dynamique se traduit par une fréquentation soutenue avec plus de 15 300 accueils enregistrés en 2025, soulignant l'utilité et l'ancrage du centre social auprès des Roisséens. Après avoir accompagné 2 611 personnes au sein de France Services en 2025, le Centre Social continuera d'assurer un accès facilité aux droits et aux démarches administratives. Il poursuivra également son engagement en faveur de la réussite éducative avec 70 enfants attendus dans le dispositif d'accompagnement à la scolarité. L'animation du Conseil Municipal des Enfants restera un axe fort de participation citoyenne des jeunes. La ludothèque poursuivra ses déplacements dans les écoles afin de favoriser l'éveil, le jeu et la socialisation. Le pôle famille continuera de proposer des actions de soutien à la parentalité, des temps collectifs et des projets conviviaux, tandis que le pôle accès aux droits maintiendra ses permanences et actions d'information au bénéfice des habitants, contribuant ainsi à l'inclusion sociale et à l'égalité d'accès aux services.

Le budget de fonctionnement du centre social s'élève à 34 775 €

Culture : un levier de cohésion sociale

En 2026, la collectivité s'inscrira dans la continuité des actions engagées en 2025, en reconduisant et en consolidant les initiatives structurantes en matière de culture et de sport, afin de maintenir le dynamisme local et l'accès du plus grand nombre aux pratiques culturelles.

Le **Festival d'Art Urbain** sera ainsi reconduit sous la forme d'une grande journée festive dédiée à l'art urbain, pensée comme un événement fédérateur et accessible à tous. Il continuera de valoriser la diversité culturelle à travers des performances artistiques, des expositions en plein air, des ateliers participatifs et des temps de rencontre entre artistes et habitants.

La **Micro-Folie** poursuivra son déploiement en tant qu'espace culturel innovant et inclusif. Porté par le ministère de la Culture et La Villette, ce dispositif continuera d'offrir une expérience immersive autour d'un musée numérique, complétée par des ateliers créatifs, des expositions thématiques et des activités au sein du Fablab.

Enfin, fort du succès rencontré lors des deux précédentes éditions, le **Salon du Livre** sera reconduit en 2026 avec une programmation ambitieuse. Il proposera à nouveau des rencontres avec des auteurs, des tables rondes et des ateliers destinés à tous les âges.

Une nouvelle fois, la saison culturelle 2026 proposera une programmation éclectique et riche, avec six à sept spectacles mêlant théâtre, musique et one-man-show, complétés par de grands rendez-vous festifs portés par la Ville, tels que la Soirée blanche, la Run Color et d'autres animations fédératrices destinées à rassembler l'ensemble des publics.

Le budget culturel global s'élève à **507 550 €**, consolidant la place de la culture dans la vie locale.

Sport : dynamiser les énergies

- Le sport pour tous

La municipalité poursuit son engagement en faveur du sport pour tous avec des dépenses dans l'entretien et la modernisation de nos structures sportives (33 000 €). Par ailleurs, la ville continue de mettre en œuvre des initiatives inclusives telles que l'école multisports, qui propose des activités variées pour les enfants, et des programmes de sport loisirs spécialement conçus pour le public senior. Ces dispositifs permettent à tous les habitants, quels que soient leur âge ou leur condition physique, de découvrir ou de redécouvrir les bienfaits du sport dans une ambiance conviviale et adaptée à leurs besoins (101 165 €).

- Soutien aux associations sportives :

Avec une enveloppe de **230 000 €**, la ville réaffirme son engagement pour une pratique sportive accessible à tous.

Prospective des différents chapitres

Les charges à caractère général

En 2025, le réalisé du chapitre 011 a augmenté de 590 935 € par rapport à 2024.

Face au contexte économique incertain, une enveloppe d'environ 8,5 millions d'euros est prévue pour ce chapitre en 2026.

Chapitre 011	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévision BP 2026
Charges à caractère général	6 097 761 €	6 313 031 €	7 310 134 €	7 974 068 €	8 317 880 €	8 575 820 €
<i>Evolution N/N-1</i>	+8.47 %	+3.53 %	+ 15.79 %	+ 9.08 %	+ 4.31 %	+ 3.23 %

Zoom sur les dépenses de fluides

Nature cpte	Libellé	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
60613	Gaz	524 489 €	526 901 €	286 013 €	348 429 €	538 919 €
60612	Électricité	714 363 €	1 040 425 €	1 186 575 €	949 930 €	1 053 000 €
60611	Eau	169 233 €	107 761 €	126 250 €	128 129 €	123 563 €

Les charges de personnel (012) et frais assimilés

Représentant plus de la moitié du budget de fonctionnement, le budget de masse salariale 2026 traduira un effort conséquent pour maintenir le service public au bénéfice des usagers. Il comprendra notamment les mesures nationales qui impactent la masse salariale ou les nouvelles mesures 2026.

Augmentations et incontournables en 2026

- **Revalorisation du SMIC**

Le SMIC n'avait pas été revalorisé depuis le 1^{er} novembre 2024. Revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2026 : montant horaire brut : 11,02 €, soit 1 823,03 € mensuels. Ce qui représente 45 000 € d'augmentation sur l'année.

- **Soutien au pouvoir d'achat et équité interne**

Dans un contexte marqué par l'inflation et malgré la progression des prélèvements obligatoires, la collectivité a souhaité agir en faveur du pouvoir d'achat des agents les plus exposés. Ainsi, une revalorisation ciblée a été proposée pour les agents les plus anciens dont le régime indemnitaire demeurait au plus bas. Cette mesure permet de réduire les écarts internes tout en tenant compte des contraintes financières de la commune. Le coût annuel de cette revalorisation est estimé à 10.332 €.

- **Augmentation de la cotisation CNRACL**

Le projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) a prévu une hausse progressive de + 3 points par an de 2025 à 2027.

Taux de cotisation en 2026 : 37,65 % (contre 34,65 % en 2025).

Montant de l'augmentation 2026 estimé à : 195 000 €.

Rappel : la CNRACL reste structurellement déficitaire (allongement de l'espérance de vie, ratio actifs/retraités, hausse du recours aux contractuels...).

- **Protection sociale complémentaire risque santé**

A compter du 1^{er} janvier 2026, obligation d'une participation de l'employeur à hauteur d'au moins 50 % du montant de référence fixé à 30 € (soit 15 € par mois et par agent). La collectivité a privilégié un dispositif solidaire pour les agents en fixant un montant de la participation à 30 € pour les catégories C, 20 € pour les catégories B et 15 € pour les catégories A. L'impact prévisionnel correspond à une hausse de l'enveloppe budgétaire de 20 557 €.

- **Augmentation de la cotisation AT/MP**

En 2026, le taux de cotisation AT/MP évolue de 1,55 % à 1,96 %, représentant un surcoût d'environ 15 000 €.

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira de continuer à :

- Adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité,
- Anticiper chaque départ en retraite. Il conviendra de continuer d'examiner systématiquement toutes les demandes de remplacements liées à ces départs afin de contenir la masse salariale et adapter les profils aux nouveaux besoins,
- Limiter les remplacements des agents en arrêts maladie et en maternité en examinant au cas par cas selon les critères de continuité absolue de service, de norme d'encadrement et de face-à-face avec les usagers,
- Reconduire une enveloppe d'heures supplémentaires par service devrait permettre de contenir celles-ci.

Chapitre 012	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévision BP 2026
Charges de personnel et frais assimilés	17 608 130 €	17 295 097 €	17 454 100 €	18 098 943 €	18 798 530	18 549 432 €
Évolution N/N-1	+2.05 %	-1.78 %	+ 0.92 %	+ 3.69 %	+ 3.86 %	- 1.32 %

Les subventions versées

La Ville souhaite poursuivre sa politique en faveur de l'action sociale, ainsi que son soutien aux associations roisséennes. La ville participe également à la vie associative par le biais de subventions indirectes (prêts de locaux, de matériels, de véhicules, reprographie...).

Les dossiers de demande des diverses structures font l'objet d'une étude systématique afin de déterminer le bon niveau de soutien de la ville, l'objectif étant que chaque association puisse mener à bien ses projets sur l'année 2026.

Subvention	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
CCAS	1 113 073 €	1 017 820 €	1 133 167 €	1 127 503 €	1 080 187 €	1 080 187 €
Autres	293 798 €	293 229 €	269 728 €	282 744 €	271 534 €	293 800 €
Total versé	1 406 871 €	1 311 049 €	1 402 895 €	1 410 247 €	1 351 721 €	1 373 987 €

Les charges financières

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Intérêts de la dette	321 424 €	303 293 €	315 643 €	316 236 €	298 554 €	300 000 €
Évolution N/N-1	-8.60 %	-5.64 %	+ 4.07 %	+ 0.19 %	- 5.59 %	+ 0.48 %

1.3 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Conformément à l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Chapitre	2021	2022	2023	2024	2025 Estimé	Prévision 2026
011 – Charges à caractère général	5 464 915 €	6 275 307 €	6 831 711 €	6 942 706 €	7 533 641 €	8 575 820 €
012 – Charges de personnel	16 771 713 €	17 224 593 €	17 382 467 €	18 039 695 €	17 877 547 €	18 549 432 €
014 – Atténuations de produits	48 684 €	105 631 €	156 734 €	115 537 €	103 182 €	150 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 766 469 €	1 678 700 €	1 865 426 €	2 122 419 €	1 953 615 €	2 123 368 €
66 – Charges financières	305 929 €	288 227 €	309 110 €	301 104 €	298 554 €	365 700 €
67 – Charges exceptionnelles	43 651 €	34 140 €	43 483 €	34 690 €	100 014 €	65 150 €
68 – Dotations aux provisions	2 900 €	10 500 €	8 714 €	0 €	0 €	0 €
Total DRF	24 404 262 €	25 617 098 €	26 597 647 €	27 556 151 €	27 866 553 €	29 829 470 €
Évolution en %	+1.00 %	+4.91 %	+ 3.83 %	+ 3.60 %	+ 1.12 %	+ 7.04 %

1.4 Prévisions d'épargne en fin d'exercice

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 devrait être à hauteur de 1 400 000 €.

	2021	2022	2023	2024	2025 Estimé	Prévision 2026
Épargne de gestion	1 846 507 €	1 773 246 €	2 099 107 €	2 433 007 €	2 789 104 €	2 700 000 €
<i>Intérêts de la dette</i>	321 424 €	303 293 €	315 643 €	316 236 €	298 554 €	300 000 €
Épargne brute ou CAF	1 576 173 €	1 593 371 €	1 812 572 €	2 151 907 €	2 506 794 €	2 400 000 €
Remboursement Capital de la dette	1 523 698 €	1 644 272 €	1 755 838 €	1 839 273 €	1 947 955 €	1 950 000 €
Épargne nette	52 475 €	-50 901 €	56 734 €	312 634 €	558 839 €	450 000 €

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. **(RRF Compte 70 à 75 – DRF Compte 60 à 65)**

Épargne brute ou CAF : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette et, pour le surplus, les dépenses d'équipement). **(RRF Compte 70 à 76 – DRF Compte 60 à 66)**

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

1.5 Relations financières avec la Communauté d'Agglomération (CA PVM)

Les mouvements financiers concernent principalement (hors Attribution de Compensation) des subventions d'équipement ou fonds de concours, ainsi que des remboursements de prestations concernant des conventions de mise à disposition de moyens et de personnel.

II. La section d'investissement

1.1 Les principales recettes d'investissement

Les recettes de la section d'investissement sont les suivantes :

- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), estimé à 626 700 € (sur la base des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2025) ;
- La Taxe d'aménagement, s'élevant à 150 000 € environ ;
- Le produit des amendes de police, pour environ 150 000 €.
- Les dotations aux amortissements des immobilisations : 922 125 €
- Acomptes subventions travaux salle de boxe, de tennis de table : 1 324 033 € (Région : 408 125 €, Département : 600 908 € et l'Agence Nationale du Sport : 315 000 €) ;
- Acompte subvention travaux toiture gymnase Anceau de Garlande : 59 935 € (DSIL) et 17 680 € (Région) ;
- Participation de la CA PVM aux travaux de chaufferie de la ferme d'Ayau : 22 632 € ;

Par ailleurs, il est important de noter qu'à ce stade de la préparation budgétaire, plusieurs arbitrages restent à effectuer, en fonctionnement comme investissement. Les éléments présentés dans ce rapport sont destinés à alimenter les débats du Conseil Municipal et s'appuient sur des hypothèses susceptibles d'évoluer selon les arbitrages.

1.2 Les principales dépenses d'investissement

En raison de la diminution de la Capacité d'Autofinancement (CAF), il est impératif que notre programme d'investissement pour 2026 soit géré avec une vigilance accrue, afin d'assurer une maîtrise stricte des dépenses et une optimisation de l'utilisation des ressources disponibles.

- Travaux de la salle de boxe, de tennis de table (4 113 046 €) ;
- La rénovation des établissements scolaires (188 000 €) notamment énergétique ;
- Première phase cours OASIS PMC et PP (20 000 €)
- Aménagement et végétalisation de la cour de la Pierrerie (15 000 €)
- L'aménagement et la rénovation de voirie (156 350 €) ;
- Programme énergétique éclairage public (329 235 €) ;
- Des véhicules d'intervention ST (95 000 €)
- Forêt urbaine (42 140 €)
- Achat d'un pick-up avec lame à neige et saleuse (80 000 €)
- Achat de mobilier et matériel pour les restaurants scolaires, établissements scolaires et centres de loisirs (155 000 €)
- Création aires de jeux et remplacement de plusieurs sols souple (15 400 €)
- Réfection de la toiture du gymnase Anceau (200 000 €)
- Chaudière de la grande halle (92 000 €)
- Rénovation énergétique du relais des sources (110 000 €)
- Matériels et licences informatiques (166 000 € dont 55 000 € pour des portables et des ENI dans les écoles).

1.3 Les engagements pluriannuels

Afin d'améliorer la transparence des engagements financiers et la visibilité financière à moyenne terme, la Ville s'est engagée dans la programmation pluriannuelle de ses investissements.

Les AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiements) déjà mises en place :

AP / CP N°	Opération	Montant total	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022001	Création salle de Boxe et Tennis de Table	6 500 000 €	43 679.34 €	39 300.06 €	133 985.31 €	1 886 034.11 €	4 113 046 €	283 955.18 €

AP / CP N°	Opération	Montant total	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2023001	Création Ecole Quartier Sud	1 684 500 €	12 072 €	32 280.04 €	0.00 €	0.00 €	820 073.98 €	820 073.98 €

1.4 Stratégie et gestion de la dette

Sur les 28 emprunts, 2 arriveront à terme fin 2026. La gestion de la dette reste un point central dans la gestion financière de la Ville pour ces prochaines années.

Capital restant dû au 01/01/2026	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes*
13 575 529 €	2.01 %	11 ans	5 ans et 8 mois	29

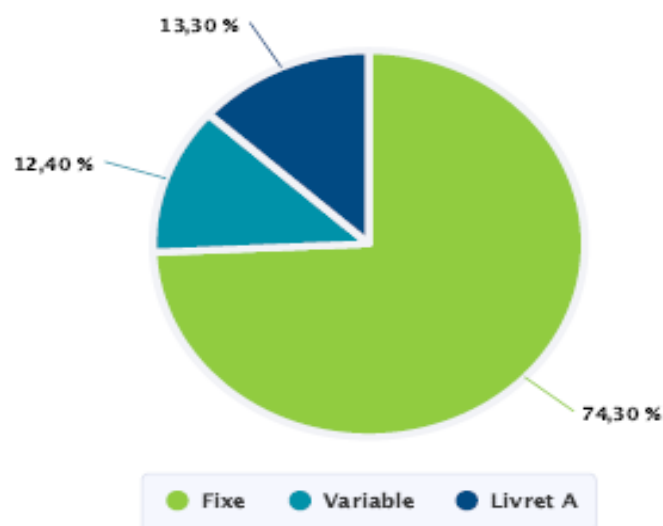
*Inclus la ligne de trésorerie de 1 500 000 € - non utilisée en 2025

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

La durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des (Ci x i) / somme des Ci où : Ci représente le capital amorti la i-ème année.

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 086 378 €	74.30 %	1.86 %
Variable	1 683 333 €	12.40 %	2.63 %
Livret A	1 805 818 €	13.30 %	2.25 %
Ensemble des risques	13 575 529 €	100.00 %	2.01 %

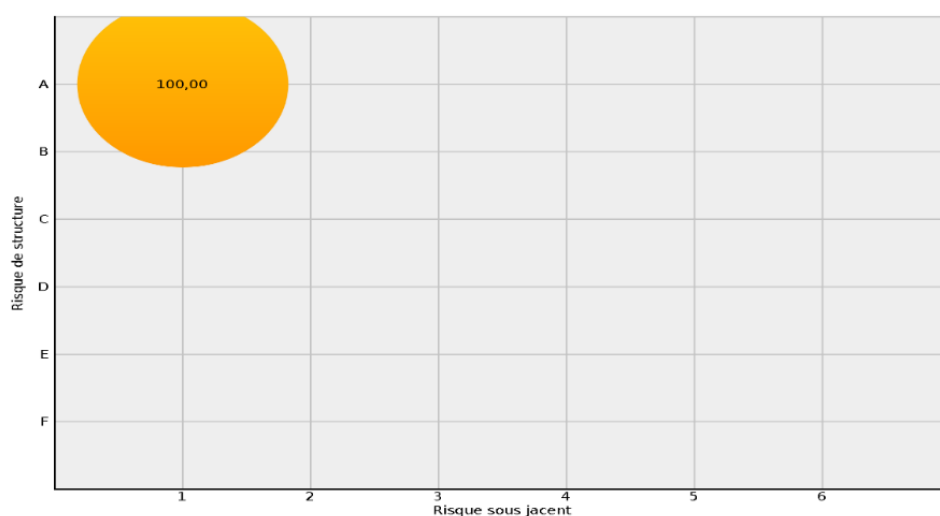


La structure de l'encours fait apparaître une part majoritaire de taux fixe (74.30 %). La ville ne possède plus aucun prêt structuré dans son encours, suite au refinancement conclu avec la SFIL en 2019, lui permettant de sécuriser sa dette tout en optimisant les frais financiers.

Dettes selon la charte de bonne conduite

Taille de la bulle = % du CRD

Risque faible

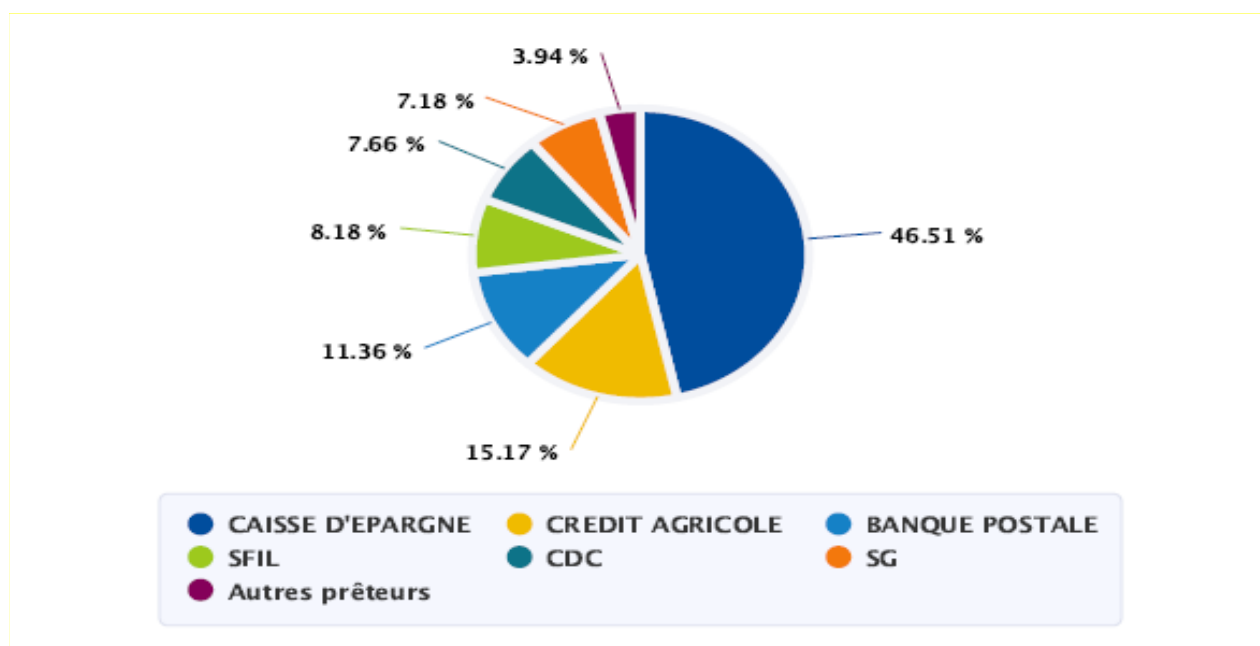


Risque élevé

Dettes par prêteur

Prêteur	Nombre d'emprunt	Capital Restant Dû	% du CRD
Caisse d'Épargne	9	6 313 687.50 €	46.51 %
Crédit Agricole	3	2 059 312.81 €	15.17 %
Banque Postale	3	1 541 621.80 €	11.36 %

SFIL	3	1 110 217.96 €	8.18 %
Caisse des dépôts et Consignations	4	1 040 295.53 €	7.66 %
Société Générale	1	975 000.00 €	7.18 %
Dexia	2	344 085.21 €	2.53 %
Société Financière de la NEF	1	89 156.93 €	0.66 %
CAF 77	2	102 150.97 €	0.75 %
Arkéa (Ligne de trésorerie)	1	0.00 €	0.00 %
Ensemble des prêteurs	29	13 575 528.71 €	100.00 %



Dette par année

	2026	2027	2028	2029	2030
Encours moyen	12 734 070 €	10 854 871 €	9 288 677 €	7 998 073 €	6 881 741 €
Capital payé sur la période	1 920 382 €	1 851 822 €	1 400 517 €	1 203 353 €	1 114 691 €
Intérêts payés sur la période	267 596 €	227 177 €	194 189 €	169 811 €	151 565 €
Taux moyen sur la période	1.95 %	1.93 %	1.98 %	2.04 %	2.16 %

Evolution du besoin annuel de financement

Le besoin de financement est calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (Article 13 de la Loi de programmation des Finances Publiques du 22 janvier 2018).

Si ce solde est positif, on parle de besoin de financement. A l'inverse, s'il est négatif, il s'agit d'une capacité de financement.

On constate sur le tableau ci-dessous que la ville rembourse chaque année plus qu'elle n'emprunte, démontrant la politique de désendettement.

	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Emprunt souscrit	1 200 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €
Capital remboursé	1 523 697 €	1 644 272 €	1 755 838 €	1 839 272 €	1 947 955 €	1 950 000 €
Capacité de financement	- 323 697 €	- 244 272 €	- 355 838 €	- 439 272 €	- 547 955 €	- 550 000 €

PARTIE III : ÉLÉMENTS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et la durée effective du temps de travail de la collectivité, ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique comprend 95 articles et aborde de nombreux thèmes pour la fonction publique territoriale : Agents contractuels, carrière et mobilité, organismes consultatifs, temps de travail et autorisations d'absence, rémunération, grève dans la fonction publique territoriale... Certaines mesures sont d'application immédiate, d'autres nécessitent des décrets d'application. Ces mesures devraient permettre ainsi d'assouplir certaines règles en donnant aux employeurs publics une place centrale dans les décisions d'évolution de carrière en les dotant d'outils adaptés au contexte local.

Dans un contexte financier marqué par des contraintes budgétaires fortes, la politique des Ressources Humaines de la collectivité doit continuer à concilier rigueur économique et performance des services publics. Elle s'articule autour de plusieurs enjeux majeurs, indispensables au maintien d'un service public de qualité :

- Maîtriser la masse salariale tout en garantissant l'efficacité des services,
- Promouvoir le bien-être au travail et améliorer durablement les conditions de travail des agents.

Cette politique de ressources humaines s'inscrit dans une logique de pilotage et d'optimisation, avec des effets mesurables tant sur l'évolution des effectifs que sur la maîtrise des dépenses de personnel.

I. Structure des effectifs

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
Ville de Roissy-en-Brie						
	ETP 2021 <i>(au 31/12/2021)</i>	ETP 2022 <i>(au 31/12/2022)</i>	ETP 2023 <i>(au 31/12/2023)</i>	ETP 2024 <i>(au 31/12/2024)</i>	ETP 2025 <i>(au 31/12/2025)</i>	Evolution entre 2024 et 2025
CATEGORIE A	18,43	18,8	18,1	19,1	22,1	+16,57%
<i>% de représentation</i>	4,38%	4,60%	4,63%	4,86%	5,68%	
CATEGORIE B	42,87	46,8	46,1	47,1	40,4	-14,53%
<i>% de représentation</i>	10,19%	11,44%	11,80%	11,98%	10,37%	
CATEGORIE C	359,61	343,35	326,5	327	326,9	-0,03%
<i>% de représentation</i>	85,44%	83,96%	83,57%	83,16%	83,95%	
TOTAL ETP	420,91	408,95	390,7	393,2	389,4	-0,97%
<i>Taux d'évolution</i>	-2,76%	-2,84%	-4,46%	0,64%	-0,97%	

Les chiffres relatifs aux effectifs se stabilisent depuis 2023 sur la ville.

La catégorie C reste majoritairement représentée avec 83,95 % d'agents recensés.

Au regard des dernières réformes, notamment en matière de retraite, on note une augmentation des départs pour ce motif avec 20 retraités comptabilisés en 2025 contre 6 en 2024.

La pyramide des âges montre un vieillissement des effectifs de la collectivité, ce qui impactera le nombre de départs en retraite sur les dix prochaines années.

L'objectif reste de rationaliser l'organisation des services, à chaque mouvement de personnel, afin d'ajuster les emplois. Le nombre de recrutements (hors vacataires de l'enfance), s'élève à 102 au 31 décembre 2025 (tous motifs confondus : remplacement, poste permanent, apprentissage, mobilité interne...).

II. Structure des dépenses de personnel

L'Effet GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité) constitue l'augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelons, réglementée par le statut de la fonction publique. Eléments sur lesquels nous n'avons aucun levier.

L'estimation de la masse salariale permet de couvrir les besoins des services, tant en cas d'absences prolongées pour maladie ou accident, que pour des renforts ponctuels lors des diverses manifestations organisées par la ville. Cependant, il reste difficile d'anticiper avec précision le nombre annuel de remplacements en raison des variables liées aux arrêts maladie, aux congés maternité, et autres situations imprévues.

Les heures supplémentaires de 2025 représentent 170 958 €, soit une baisse de 15 % par rapport à 2024. Un travail est toujours mené pour contenir le montant des heures supplémentaires. Au-delà des budgets alloués par service, les heures de récupérations devront être privilégiées. Une majoration des heures supplémentaires effectuées les nuits, dimanches et jours fériés a été mise en place afin de valoriser et favoriser la récupération de ces heures.

	2021	2022	2023	2024	2025
Masse salariale Totale	16 764 587 €	17 190 977 €	17 397 371 €	17 598 124 €	17 873 104 €
Salaires nets versés	9 706 442 €	9 929 442 €	9 957 401 €	10 001 281€	10 164 198 €
Charges salariales	2 193 876 €	2 276 304 €	2 311 405 €	2 746 739 €	2 736 040 €
Charges patronales	4 494 121 €	4 655 432 €	4 745 088 €	4 842 924 €	5 021 484 €
Eléments de paie en € brut	11 900 318 €	12 205 746 €	12 268 806 €	12 716 049 €	12 681 621€
N.B.I	59 543 €	61 762 €	61 057 €	61 457 €	61 263 €
Régime indemnitaire	1 248 559 €	1 276 528 €	1 297 103 €	1 338 495 €	1 398 479 €
Heures supplémentaires	137 492 €	175 640 €	189 334 €	202 476 €	170 958 €

La masse salariale 2025 est de 17 873 104 €, soit une augmentation de 1,56 % par rapport à 2024.

Les diverses mesures réglementaires ayant impacté la masse salariale de la collectivité durant l'exercice 2024, avec un effet en année pleine sur 2025, ainsi que des mesures complémentaires, ont été mises en œuvre :

- 1 revalorisation du SMIC au 1^{er} novembre 2024
- Augmentation des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL
- Augmentation de la participation au risque prévoyance
- Hausse de la cotisation à l'assurance statutaire au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP)

L'ensemble de ces augmentations a contribué à la progression de la masse salariale, notamment en raison de la hausse de 3,70 % des charges patronales. Toutefois, de nombreux départs à la retraite sont intervenus au cours de l'année, accompagnés de réorganisations de services qui n'ont pas systématiquement donné lieu à des remplacements. Dans certains cas, les agents concernés étaient déjà remplacés en raison d'absences prolongées ou de congés maladie.

III. Politique des ressources humaines

La politique des ressources humaines, axée sur une quête d'efficience, repose sur deux priorités majeures :

- Le suivi rigoureux et la maîtrise de la masse salariale ;
- L'amélioration continue des conditions de travail des agents.

Cette démarche d'efficience s'appuie sur une remise en question régulière de l'adéquation des organisations existantes. Chaque année, la Direction des ressources humaines partage avec les différentes directions un ensemble d'indicateurs issus du Rapport social unique ou actualisés annuellement (heures supplémentaires effectuées, taux d'absentéisme, etc.).

Ces échanges portent à la fois sur les ajustements immédiats (opportunité de remplacement des départs définitifs, recours aux contractuels pour pallier les besoins temporaires ou saisonniers) et sur des enjeux à moyen terme (identification des besoins en formation, profils recherchés pour anticiper les évolutions, optimisation des structures organisationnelles).

Dans ce cadre, la collectivité maintient ses efforts pour maîtriser la masse salariale en limitant les recrutements et en favorisant la redéfinition des postes par des mobilités internes ou des reclassements pour les agents inaptes à leur poste initial.

Parallèlement, l'amélioration des conditions de travail reste un objectif primordial, notamment par la mise en place de dispositifs de formation en intra, de mesures renforçant la prévention et la sécurité au travail, ou encore le maintien du télétravail.

IV. Actions sociales et parcours professionnel des agents

Depuis le 1er janvier 2019, la ville de Roissy-en-Brie est adhérente au Comité National de l'Action Sociale (CNAS), offrant ainsi à ses agents une couverture sociale plus large afin de répondre au mieux aux besoins de ses agents et à la définition de l'action sociale qui consiste « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face aux situations difficiles ».

En 2025, pour une cotisation de 83 620 €, 236 agents ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations CNAS pour un montant total de 89 267 €.

La participation de la ville au CNAS est estimée à 89 600 € en 2025.

Par ailleurs, une assistante sociale dédiée au personnel accueille les agents à son bureau, situé au sein du service des ressources humaines. Elle peut également faire des visites à domicile pour les agents en situation de handicap ou accompagner les agents à des rendez-vous où sa présence est nécessaire.

L'assistante sociale a pour mission principale de conseiller, orienter et soutenir les agents accueillis, et de les aider dans leurs démarches. Elle intervient en entretien individuel ou lors d'information collective.

L'assistante sociale vise à prévenir les risques individuels liés à des difficultés sociales et médico-sociales, en aidant les agents à concilier vie privée/ vie professionnelle tout particulièrement en période de changement. Elle doit autant que possible réaliser l'accompagnement des agents en favorisant le développement de leur autonomie.

De janvier à décembre 2025, 145 agents ont bénéficié d'un accompagnement avec l'assistante sociale du personnel.

V. Temps de travail

Les services de la Ville de Roissy-en-Brie fonctionnent sur la base réglementaire de 1607 heures.

Les cycles de travail sont adaptés aux besoins des services. Les changements sont soumis pour avis du Comité Social Territorial.